

COP 29 ET INJUSTICE CLIMATIQUE : L'AFRIQUE MERITE MIEUX ?

Dhafer SAIDANE

Professeur SKEMA Business School

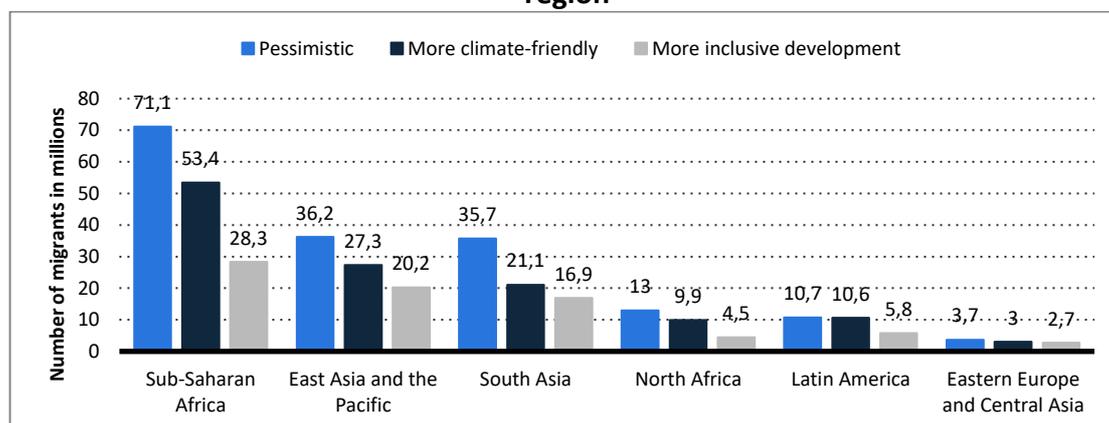
Introduction

La question du financement de la transition écologique est au cœur de la COP 29. Quantifier équitablement le financement de la lutte contre le changement climatique est une façon de s'interroger sur les transferts que doivent consentir les pollueurs vers les victimes. Les banques africaines seront au premier plan dans ce processus de dédommagement. Elles rentrent dans une ère marquée par une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux et sociaux. Inéluctablement les banques du continent sont amenées à s'engager en faveur d'une croissance durable à travers l'actualisation de leur stratégie de durabilité. Premièrement, la gouvernance des banques africaines va devoir se renforcer par une intégration proactive de la durabilité dans leurs performances opérationnelles. Deuxièmement, l'innovation va devoir se développer pour améliorer la résilience climatique et encourager la transition environnementale avec des financements verts et des instruments de mesure d'impact appropriés. Troisièmement, la valorisation du capital humain devient une priorité pour développer des talents et des experts capables de gérer des stratégies de transition écologique et l'injustice climatique que subit l'Afrique.

L'injustice climatique

L'Afrique contribue à 3% des émissions mondiales de CO2. Et pourtant l'Afrique souffre de chaleurs extrêmes, de sécheresse, d'inondations, de cyclones, de tsunamis...Le nombre prévu de migrants climatiques en Afrique est inquiétant si rien n'est fait (Graphique 1). Les émissions de CO2 des pays riches ne s'arrêtent pas aux frontières. Elles n'ont pas besoin de visa. Elles atteignent les pays pauvres et ont un impact significatif sur leur territoire. C'est ce qu'on appelle l'injustice climatique : le fait que les pays les plus touchés par les catastrophes naturelles sont généralement ceux qui ont le moins pollué.

Graphique 1 - Migrants climatiques projetés à l'échelle mondiale d'ici 2050, par région

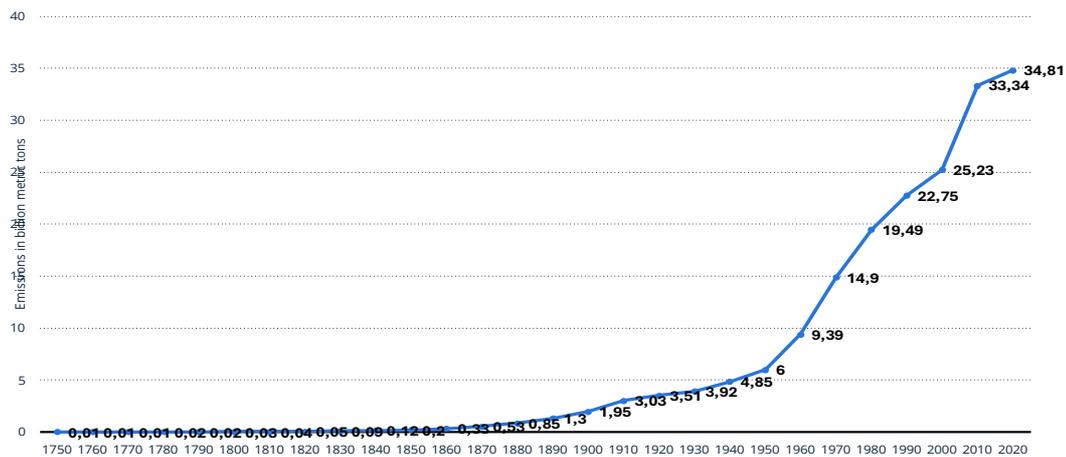


Source Statista

L'injustice climatique peut aussi être perçue à travers la notion d'anthropocène. L'anthropocène est le moment où l'être humain a commencé à exercer une influence sur la géologie et les écosystèmes. Les émissions historiques de dioxyde de

carbone des processus industriels de 1750 à 2020 ont dépassé aujourd'hui les 34 milliards de tonnes. L'impact de l'homme n'est plus à démontrer (Graphique 2). Et ce phénomène a démarré au XVIIIe siècle pour les pays riches. Or l'anthropocène de l'Afrique, par exemple, n'a pas encore débuté. L'Afrique est encore à l'air de l'holocène.

Graphique 2
Émissions historiques de dioxyde de carbone des processus industriels de 1750 à 2020 (En milliards de tonnes)

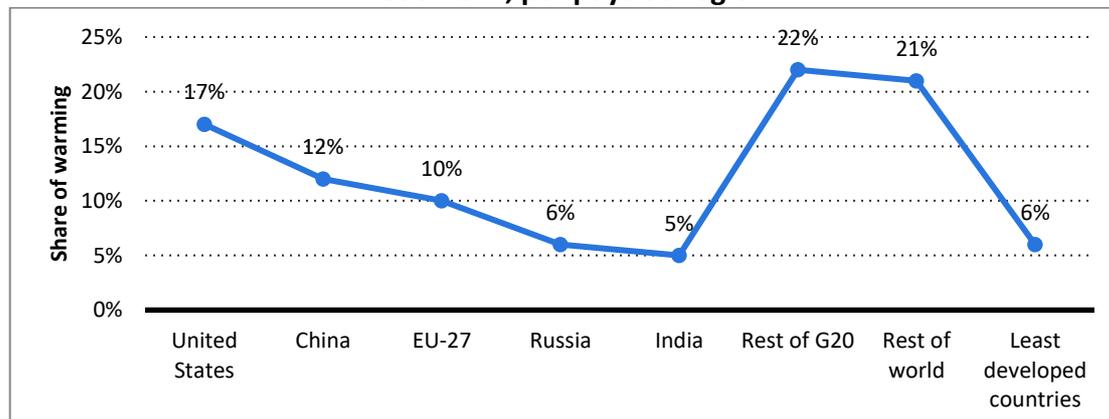


Description: The carbon dioxide emissions released by global fossil fuel combustion and industrial processes have seen a dramatic rise since the birth of the industrial revolution. Carbon dioxide (CO2) emissions began to rise more steeply from the 1950s, and by 2020 had reached 25.23 billion metric tons of CO2. Emissions soared 32 percent between 2000 and 2010, and in 2020 totalled 34.81 billion metric tons. That year the outbreak of COVID-19 caused emissions to plummet five percent to 33.34 billion metric tons. Worldwide, 1750 to 2020. * Original data have been converted from million metric tons of carbon to units of carbon dioxide by multiplying by 3.664. The values have been rounded to two decimal places. Sources: Expert(s) (Hinderingstein, et al.); Global Carbon Project



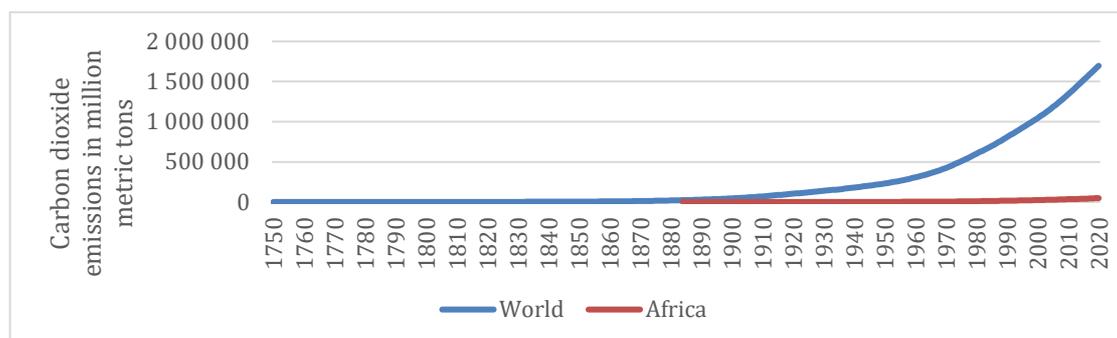
Les pays du G20 ont contribué, jusqu'à présent, à 22% du réchauffement climatique entre 1850 et 2021 (Graphique 3). Les États-Unis ont contribué à 17 %. En revanche, l'Inde n'a contribué qu'à hauteur de 5 % bien que le pays ait une population bien plus nombreuse que les États-Unis.

Graphique 3
Contributions historiques au réchauffement climatique dans le monde : 1850-2021, par pays ou région



Les émissions cumulées de CO2 en Afrique de 1750 à 2020, par rapport au monde (en millions de tonnes métriques) demeurent infimes (Graphique 4). L'impact du continent sur le changement climatique est infime.

Graphique 4
Émissions cumulées de CO2 en Afrique de 1750 à 2020, par rapport au monde (en millions de tonnes métriques)

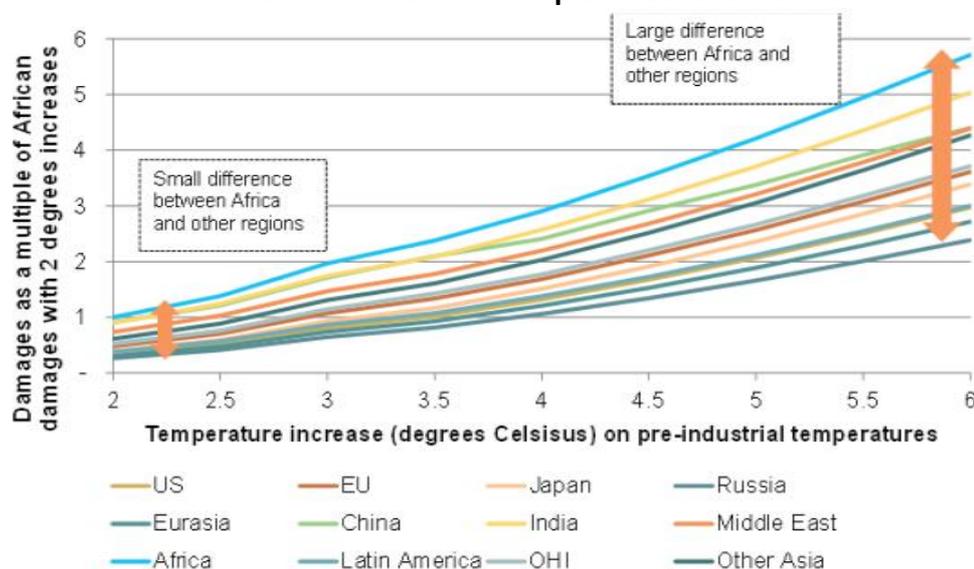


Pourtant des changements violents sont en train d'affecter la trajectoire de croissance du continent africain. Une baisse de la productivité agricole de 30% apparaît comme une hypothèse plausible. Chaque catastrophe en Afrique conduit immédiatement à une hausse estimée à 20% de l'insécurité alimentaire. Si on ne fait rien, c'est une baisse d'au moins 30% du PIB à laquelle il faut s'attendre d'ici à 2050.

L'Afrique est confrontée à des coûts économiques et sociaux importants associés au changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures et les événements météorologiques extrêmes.

L'Afrique s'avère plus vulnérable à un réchauffement supplémentaire que d'autres régions notamment en termes de réchauffement climatique (Graphique 5).

Graphique 5
Réchauffement climatique à l'échelle mondiale



COP 29 : pour une solidarité écologique

La 29^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 29) à Bakou est sans doute la première COP à mettre l'accent sur la notion de justice climatique. « Soyons solidaires pour un monde vert » tel est le message de cette COP.

En effet, les promesses de financement équitable et durable ne se sont pas concrétisées. Depuis 2009 (Sommet de Copenhague), le Nord fait patienter le Sud. Rien n'est réglé pour l'heure. L'annonce durant la Cop 28 d'un Fonds de Compensation des Pertes et Dommages Climatiques pourrait aider à corriger l'injustice climatique. Il faudrait 100 milliards/an pour les pays pauvres. Seules des promesses de financement sont annoncées. Une idée simple "Un Plan Marshall pour le Climat": principe du « Pollueur-Payeur ».

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, on ne peut pas demander les mêmes efforts à la France et à l'Afrique du Sud, à l'Allemagne et au Brésil. L'impact environnemental n'est pas le même. Les moyens nécessaires doivent être évalués afin que les pays industrialisés compensent leur impact sur les pays émergents.

Or les pressions, les normes et les standards écologiques des pays riches sont fort contraignants pour les pays pauvres. Pourtant une transition écologique rapide est exigée comme en témoignent certaines conclusions de la COP 28 ou certaines directives et instruments réglementaires de l'Union européenne.

Prenons le cas de la « Taxe carbone aux frontières » appelée **Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)**¹ adopté par le Conseil de l'Union européenne qui est entré dans une phase d'essai le 1er octobre 2023 pour un démarrage effectif en 2026. Il s'agit d'un véritable choc pour l'Afrique partenaire commerciale de l'Union européenne (UE). Le MACF exige des entreprises européennes de déclarer la teneur en carbone de leurs importations (acier, fer, ciment, aluminium, engrais, hydrogène...). Ce mécanisme imposera donc une taxe sur le CO2 émis pour leur fabrication hors UE. Le résultat attendu serait une chute significative des exportations africaines et un recul du PIB continent. Ironie du sort, l'Afrique aura donc moins de moyens pour assurer le financement de sa transition écologique.

Dans ces conditions comment concilier effort climatique et développement pour les pays les moins avancés ? Y a-t-il des alternatives viables aux exigences des pays riches ? Que peut-on proposer pour équilibrer et rendre plus équitable le combat contre le réchauffement climatique ?

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/mecanisme-dajustement-carbone-aux-frontieres-macf>

L'Afrique est aujourd'hui face à une équation difficile mais pas impossible à résoudre : elle doit encourager la croissance sans alimenter les émissions de CO₂².

Des milliards de dollars d'investissements sont indispensables pour lutter contre le changement climatique en Afrique. Entre 1000 et 1300 milliards de dollars américains sont nécessaires d'ici 2050 pour assurer la transition énergétique et le développement d'une néo-agriculture et d'une néo-industrie respectueuses de l'environnement.

Eviter une écologie ethnocentrique pour un nouveau paradigme durable et viable pour l'humanité

D'après le dictionnaire Larousse, l'ethnocentrisme est la « tendance à privilégier les normes et valeurs de sa propre société pour analyser les autres sociétés ». Or la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et plus généralement la transition écologique sont souvent lues sous le prisme des pays riches qui semblent en détenir les clés et les stratégies. Les centres de décision en la matière sont encore situés dans l'hémisphère nord. Ces enjeux ne peuvent pourtant pas se conjuguer au singulier mais doivent être abordés de manière ouverte sur un monde pluriel.

La COP29 à Bakou comme celle de Dubaï devraient être l'élément correcteur de cet ethnocentrisme par une écoute plus attentive des pays les plus vulnérables. L'annonce très espérée d'un fonds de compensation des pertes et dommages climatiques dans les pays pauvres pourrait être un pas positif et certainement décisif pour une meilleure compréhension mutuelle et une correction de l'injustice climatique.

Or, depuis 2009, le Nord fait patienter le Sud. Rien n'est réglé pour l'heure. Seules des promesses de financement sont annoncées. Comment éviter alors la fracture du monde entre l'Occident et les pays du Sud ?

Le Sud, à travers notamment les BRICS, s'organise de plus en plus pour réajuster l'ordre mondial. Les pays émergents ne se considèrent pas comme responsables des 80 % des émissions de gaz à effets de serre sur plusieurs siècles. Les grands sommets internationaux où on distribue bons et mauvais points devraient reposer sur une compréhension mutuelle pour véritablement changer de paradigme et avancer sur une idée pourtant simple : celle du « pollueur-payeur ».

Une solution mais pas la panacée : les obligations vertes

En attendant les fonds de compensation des pertes et dommages climatiques dans les pays pauvres, une partie de la solution à la crise climatique dans les pays émergents pourrait être les obligations vertes. Cette finance s'appuie sur une levée de fonds pour des projets respectueux de l'environnement, comme les énergies renouvelables ou les transports propres.

La plupart des obligations vertes de l'Afrique ont été émises par la Banque africaine de développement (BAD)³. Le Maroc, l'Égypte, le Kenya, le Nigeria et l'Afrique du Sud

² <https://www.uneca.org/fr/stories/les-six-principales-priorit%C3%A9s-de-l%E2%80%99afrique-%C3%A0-la-cop28>

³ <https://www.afdb.org/fr/news-keywords/green-bonds-program>

sont parmi les plus dynamiques. Les fonds collectés visent à se protéger notamment de la montée du niveau de la mer ou encore soutenir des projets d'énergie solaire.

Cette approche par les obligations vertes peut constituer une double opportunité. Les obligations vertes, tout en assurant les financements climatiques, peuvent représenter une chance pour des marchés de capitaux africains qui progressent, mais sans doute pas au rythme souhaité.

Pour le moment les obligations vertes émises en Afrique ne représentent qu'une petite partie du marché obligataire mondial et 0,17% du total des émissions mondiales sur la période 2014-2022, l'équivalent de 2 136 milliards de dollars. En Amérique latine, cette part ne représente que 1,76% sur la même période. Les émissions mondiales sont dominées par l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord à plus de 70%. Elles présentent un réel potentiel pour aider les pays en développement à évoluer vers des économies plus vertes et plus égalitaires mais la profondeur du marché reste faible.

Répartition mondiale des émissions d'obligations vertes
(Pourcentage calculé à partir du cumul total des émissions de 2014 à 2022)

Zone	Europe	Asie-Pacifique	Amérique du Nord	Emissions supranationales	Amérique Latine	Afrique	Total
Pourcentage	46,67	23,96	20,28	7,16	1,76	0,17	100

Calcul d'après données Statista 2024

Les autres solutions financières peuvent concerner les fonds de pension. A titre d'exemple, le secteur des retraites du Kenya présente une certaine profondeur puisqu'il est estimé à environ 12 milliards de dollars.

L'Afrique reçoit 96 milliards USD de sa diaspora - envoi 2021. Les fonds de la diaspora et de la classe moyenne représentent également un levier non négligeable pouvant être mobilisé pour lutter contre les défis climatiques dans des pays où les finances publiques ont du mal à répondre aux exigences du quotidien.

Une opportunité pour les banquiers africains. Le montage consiste à collecter et transformer une partie de cette manne financière en crédits verts. Il convient d'envisager des taux bonifiés financés par des encouragements des Etats grâce aux Fonds de compensation.

Pays d'accueil des fonds	Fonds entrants en millions USD	Part en %
Africa	96 158	100,0
Egypt	31 487	32,7
Nigeria	19 483	20,3
Morocco	10 705	11,1
Ghana	4 507	4,7
Senegal	2 658	2,8
Tunisia	2 195	2,3
Algeria	1 759	1,8
Democratic Republic of the Congo	1 331	1,4

Mali	1 053	1,1
Togo	674	0,7
Burkina Faso	561	0,6
Niger	542	0,6
Cameroon	350	0,4
Ivory Coast	348	0,4
Benin	204	0,2
Mauritania	169	0,2
Burundi	48	0,0

La solution pour l'Afrique est financière et extra-financière

La COP 29 a le mérite de sa cohérence : pour un développement durable, il faut une finance durable et équitable à l'échelle mondiale.

A court terme, l'Afrique a besoin de compensations financières pour affronter les défis climatiques et sociaux qu'elle affronte au quotidien.

A moyen et long terme, la transition écologique exige tout un écosystème à mettre en place dans les pays pauvres concernés. Il passe par trois éléments clés qui s'inscrivent dans une approche extra-financière.

L'éducation et la certification en économie et finance verte et durable. Cela consiste à former de vrais spécialistes des risques climatiques et de la transition écologique et numérique dans des programmes spécialisés au sein des universités en relation avec la recherche en cours.

L'implication de la société civile, des ONG, des Think Tanks. En Afrique, par exemple, un Observatoire africain de la Finance durable semble plus qu'utile pour unifier et adapter les réglementations internationales en cours. De même que des Conseils nationaux de la RSE réunissant toutes les parties prenantes semblent plus qu'utiles pour accompagner et dessiner des stratégies nationales cohérentes face aux exigences de l'Europe.

La recherche d'instruments de mesure d'impact à l'adresse des entreprises, des banques et des organisations afin de mesurer les progrès en matière de développement durable. Cette métrique mérite d'être adaptée aux entreprises des pays émergents afin que la transition E-S-G (Environnement - Social - Gouvernance) évite tout ethnocentrisme et toute injustice. Cette contextualisation devrait en effet tenir compte du S et du G dans des pays qui subissent des impacts sur le E, sans en être véritablement responsables.



The content of this policy note does not reflect the official opinion of the African Sustainable Finance Observatory (ASFO). Responsibility for the information and views expressed in the report lies entirely with the author.